

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 28      Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni le mardi 7 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoint. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, GASSER Anne-Laure, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE, Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, FRANCIS Stéphane, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BORDERIE Sophie, JONES Jason, ROTACH Christelle,

Pouvoirs : de BORDERIE Philippe à BAYLE Romain, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de JONES Jason à CARUHEL Maud, de ROTACH Christelle à PERALI Valérie

-----  
**E.06**

### Désignation de représentants de la Commune aux conseils d'école

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment les articles D.411-1 ;

Considérant ce qui suit :

L'article D.411-1 du Code de l'Education précise la composition des conseils d'école. Il indique qu'y siègent :

« Deux élus :

a) Le Maire ou son représentant ;

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant »

Monsieur le MAIRE propose donc de désigner 1 représentant titulaire de la commune pour le conseil d'école de chacune des écoles situées sur le territoire municipal.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

**Désigne** pour siéger au sein des conseils d'école de chacune des écoles :

**Ecole Maternelle du Centre Léopold FAYE**

➤ Titulaire (1) : Anne-Laure GASSER

**Ecole Élémentaire Jean Jaurès**

➤ Titulaire (1) : Anne-Laure GASSER

**Ecole Maternelle Edouard Herriot**

➤ Titulaire (1) : Anne-Laure GASSER

**Ecole Élémentaire Edouard Herriot**

➤ Titulaire (1) : Anne-Laure GASSER

**Ecole Maternelle Emile Labrunie**

➤ Titulaire (1) : Emilie MAROT

**Ecole Élémentaire Emile Labrunie**

➤ Titulaire (1) : Emilie MAROT

**Ecole Maternelle Lolya Jules Ferry**

➤ Titulaire (1) : Nadia EL AMRANI

**Ecole Élémentaire Lolya Jules Ferry**

➤ Titulaire (1) : Nadia EL AMRANI

**Groupe Scolaire Beyssac Victor Hugo**

➤ Titulaire (1) : Véronique BROUTET

**Groupe Scolaire Magdeleine Marie et Pierre Curie**

➤ Titulaire (1) : Véronique BROUTET

**Groupe Scolaire Thivras Louis Aragon**

➤ Titulaire (1) : Nadia EL AMRANI

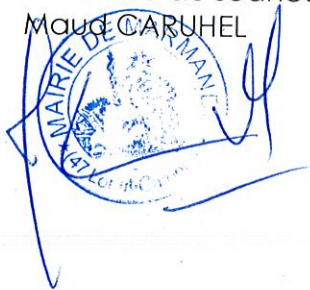
**Ecole privée Sainte Foy**

➤ Titulaire (1) : Françoise VERDIER

Votants : 33 - Abstentions : 00 - Exprimés : 33  
Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 7 avril 2026

La Secrétaire de séance  
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09.04.2026  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.04.2026...

La Secrétaire de séance  
Maud CARUHEL



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

